

Province de Québec

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

**Avis public**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 10 novembre 2020, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

---

**DM-2020-04** Lot : 4715835 du Cadastre du Québec  
Zonage : Zone HC-4

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 20 octobre 2020 une demande de dérogation mineure visant à autoriser la subdivision du lot 4 715 835 en deux. Chacun des lots auront respectivement 874.9 mètres carrés et 892.2 mètres carrés.

L'article 40.1 du Règlement de lotissement numéro 2002-128 fixe à 1000 mètres carrés la superficie minimale pour les lots desservis par un égout municipal et un puit privé.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la subdivision du lot 4 715 835 en deux afin de construire deux unifamiliales jumelés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **27<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020**.

---

Ginette Prud'homme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois**

**Certificat de publication**

**Avis public**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME #2020-03**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 28 octobre 2020 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 octobre 2020.

---

Ginette Prud'homme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière